

Henri BAADER (1879-1971), Saïgon

Henri BAADER

Né à Paris XVIII^e, le 11 janvier 1879.
Fils de Jean-Paul-Napoléon Baader, 39 ans, commissionnaire en marée, et de Rosalie Louise Lallemant, 33 ans, sp.
Marié à Paris XIII^e, le 10 décembre 1901, avec Maria Mavel (1880-1934). Dont :
— Robert (Paris V^e, 6 janvier 1902-Saïgon, 11 nov. 1916).
Remarié à Con Son (Poulo-Condore), le 15 janvier 1938, avec Anna Tran-thi-Tu (Saïgon, 20 mai 1900-Paris, 3 avril 1971).

Certificat d'études primaires.
Dessinateur chez Hennebique, pionnier du béton armé, à Paris (1899).
L'un des fondateurs de la Chambre syndicale des dessinateurs du bâtiment et de l'industrie (1902).
Puis dessinateur chez les correspondants d'Hennebique à Lille (Mottez) et à Saïgon (20 mars 1908) : [Richaud et Papa](#), Société cochinchinoise de béton armé, Boy-Fermé. Villejuif (7 juillet 1910).
Lille, 16, rue de Thionville (5 sept. 1910).
Saïgon (27 sept. 1913).
Mobilisé au 11^e R.I.C. (15 mars 1917).
Classé service auxiliaire pour fracture ancienne à l'épaule droite avec fragment claviculaire proéminent, bronchite chronique et dyspepsie avec amaigrissement (2 octobre 1917).
Maintenu service auxiliaire (3 janvier 1918).
Propriétaire d'une [plantation de caoutchouc](#) de 4 ha à Giadinh. Vainement mise en vente en juillet-septembre 1923. Figure toujours sur les listes d'[électeurs agricoles](#) en 1938.
Condamné par arrêt contradictoire de la cour d'appel de Saïgon du 6 avril 1924 à 3 mois de prison avec sursis et 300 fr. d'amende pour homicide par imprudence. Amnistié le 26 déc. 1931.
Membre de la commission de la [Société des études indochinoises](#) (déc. 1924).
Animateur de [La Parigote](#) (amicale des Parisiens)(1924-1938).
Membre de l'Automobile-Club de Cochinchine (mars 1926).
Membre du conseil d'administration (juin 1930), puis vice-président de la [Société philharmonique](#).
Membre du Touring Club de France (section cochinchinoise)(1932).
[Conseiller municipal de Saïgon](#) (mai 1933).
Fondateur de l'éphémère Ligue cochinchinoise contre le taudis (1936).
Travaux à Poulo-Condore (1938).
Ingénieur à l'entreprise Grosse, Dalat (1940).
Au Cap Saint-Jacques (1946).

Décédé à Paris XV^e, le 3 mai 1971

DESSINATEUR DU BÂTIMENT ET SYNDICALISTE À PARIS

MOUVEMENT SOCIAL

(*La Petite République*, 26 mai 1905, p. 5, col. 2)

— Chambre syndicale des dessinateurs du bâtiment et de l'industrie. — Ce soir, à huit heures et demie, grande réunion corporative publique à neuf heures, à la Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau : Causerie sur le ciment armé, par M. Henri Baader, directeur du « Dessin ».

ÉCHOS

(*Le Rappel*, 23 décembre 1905, p. 4, col. 6)

La chambre syndicale des dessinateurs du bâtiment et de l'industrie a fêté par un banquet à la Taverne de Paris, le 3^e anniversaire de sa fondation. M. Notteret, président, ayant à ses côtés M^{lle} Hervegh et A. Daydée, secrétaire général du syndicat. Parmi les nombreux dessinateurs de toutes catégories qui se pressaient dans la salle, on remarquait MM.

Crucière, lauréat du Conservatoire des Arts et Métiers, H. Baader, directeur du *Dessin*, Bonabeau, Walter, etc., etc. Il a été question du récent Congrès et de ses résultats, de l'Exposition des Arts du Dessin qui aura lieu au printemps prochain, ainsi que de l'organisation de promenades artistiques et scientifiques. De nombreux concours seront en outre institués durant 1906, entre les adhérents du syndicat, qui malgré son jeune âge compte déjà à son actif un passé bien rempli.

Les Eaux sales de la Seine

L'ÉGOUT SAINT-MICHEL. — SON FONCTIONNEMENT

(*L'Éclair*, 24 septembre 1906, p. 1, col. 2-3)

Nous détachons de la correspondance que nous valent nos articles en faveur d'un assainissement raisonné et immédiat de la Seine, la lettre suivante. Notre correspondant dénonce la présence dans Paris d'un égout que nous avons oublié de mentionner et s'exprime ainsi :

Dans votre énumération des égouts parisiens, je ne vois point figurer certain égout et non des moindres qui se trouve à la place Saint-Michel, exactement au-dessous de la passerelle qui sert à transporter les terres des travaux du Métro aux chalands.

Cet égout, quoique de fortes dimensions, est presque dissimulé sous le niveau de l'eau. Pourtant les jours d'orage ou de grandes pluies, la puissance de son courant le fait remarquer.

Sans remonter très loin, samedi à midi, de nombreux curieux regardaient avec étonnement l'énorme quantité de boue, de vase et de détritiques de toutes sortes qui s'échappaient à gros bouillons de cette ouverture. De larges nappes noires et huileuses, même gazeuses, surnageaient et descendaient lentement vers le Pont-Neuf.

Mais depuis de longues années (au moins dix ans), j'ai toujours remarqué les jours de pluie l'échappement de cette « lessive » que je suppose venir de l'égout de dérivation

de Bièvre, dont d'importants travaux nécessitent un chantier sur la place Danton, et auquel les habitants du quartier ont fini, non sans peine, à s'habituer.

Enfin, bravo des deux mains pour votre bonne campagne et recevez mes sincères félicitations.

Baader, directeur du *Dessin*.

MONOGRAPHIES SYNDICALES

CHAMBRE SYNDICALE DES

DESSINATEURS DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE DE PARIS

(Bulletin fédéral mensuel des dessinateurs de France, février 1907, p. 5-6)

Le 7 décembre 1902, vers 2 heures de l'après-midi, le cabaret des Quat'Z'arts présentait l'animation des soirées où les chansonniers de la Butte-Montmartre prodiguent leur esprit satirique ou sentimental, suivant les sujets. —

Au milieu des caricatures, des dessins, des tableaux, des aquarelles fixés au mur, toute une phalange de jeunes se sont donné rendez-vous, non pour chanter cette fois leur joies ou leurs misères, mais tout simplement pour s'organiser corporativement. Ils sont tous dessinateurs du crayon et du tire-ligne : certain mêmes ingénieurs, et ils se trouvent tous très étonnés qu'il n'y ait encore aucune organisation qui puisse prendre en mains leurs intérêts lorsque le besoin s'en fait sentir, en leur procurant du travail lorsqu'ils viennent à en manquer... Aussi, ils sont accourus, curieux et enthousiastes, à l'appel lancé par quelques dessinateurs du bâtiment, qui n'avaient même songé qu'à leur catégorie; mais, dès l'ouverture de la séance, présidée par le sympathique conseiller municipal M. Pierre Morel, ceux-ci se trouvèrent débordés. À peine le titre était-il jeté, « Syndicat des dessinateurs du bâtiment », que de nombreuses voix réclamèrent, non pour ce titre de syndicat, qui répondait trop bien au désir de tous, mais pour l'étendre aux dessinateurs mécaniciens et des industries diverses qui, eux aussi, se trouvaient sans organisation vraiment démocratique. Et c'est ainsi que fut fondée la chambre syndicale des dessinateurs du bâtiment et de l'industrie.

Le siège social fut un peu plus difficile à arrêter. Pensez-donc ! Des camarades avaient projeté, au milieu de la discussion, de le placer à la « Bourse du Travail ». Comment ! les dessinateurs ou commis d'entreprises, qui, jusqu'à présent, étaient considérés comme les représentants des patrons, allaient oser fréquenter ce temple de la Révolte !... Et quelques timides protestations se firent jour. Pierre Morel eut vite fait de ramener à la stricte exactitude les faits grossis par les protestataires. Non, la Bourse du Travail n'était pas le repaire que certains journaux affirmaient être ; effrayés plutôt par la force de plus en plus croissante que prenait cette agglomération, ils essayaient, par tous les moyens, d'en détourner les travailleurs trop impressionnables, en inventant ou en dénaturant des faits ; certains qu'il en resterait quelque chose, et que la légende du « repaire » en écarterait un certain nombre. Et Pierre Morel nous démontra tous les avantages qu'au contraire nous en tirerions, et lorsque les camarades furent priés de laisser leurs noms, 32 répondirent immédiatement en versant leur adhésion.

Le bureau fut immédiatement constitué, et les organisateurs furent priés de rester à la tête du mouvement. C'est ainsi que notre camarade G. Delaquys, qui avait apporté un soin et une compétence tout spéciaux à l'élaboration des statuts, en devint le secrétaire général, tandis que le camarade Lagrange acceptait la présidence ainsi que la responsabilité du siège social, en attendant son transfert à la Bourse.

— Le premier pas était fait, mais quel chemin restait donc à parcourir ! En effet, si l'on songe aux 13.000 et quelques dessinateurs qui travaillent à Paris et dans le

département de la Seine, on trouvera peut-être ce chiffre de 33 quelque peu modeste, mais combien de tentatives de ce genre avaient échoué, faute de trouver assez de membres dévoués pour constituer un conseil !

Dans les premiers jours qui suivirent cette réunion, de nombreux camarades, ayant lu les comptes rendus publiés par la presse, vinrent à nous, heureux de voir l'œuvre rêvée tant de fois mise enfin au jour. Parmi ceux-là, nous devons citer particulièrement les camarades L. Maurice et Henry Gaillot, qui nous furent si précieux, par la suite, grâce à leur éloquence persuasive et leur haute compétence technique.

Bref, le 26 janvier 1903, à la première assemblée générale qui eut lieu à la Bourse du Travail, 54 membres étaient présents et approuvaient définitivement les statuts que le conseil d'administration avait soigneusement revus et corrigés durant l'intervalle écoulé.

— Tandis que l'organisation intérieure devenait chaque jour plus précise et plus pratique, une propagande très active fut faite dans les divers arrondissements de Paris

Nous voulions aller trouver près de leurs domiciles, les camarades peu soucieux de se déranger pour adhérer à un mouvement qu'ils jugeaient parfois complètement inutile.

Cette propagande porta ces fruits, car en mars, le syndicat voyait le nombre de ses membres dépasser la centaine et atteindre 150 en mai.

— À cette date, les statuts, définitivement arrêtés et approuvés à l'assemblée générale d'avril étaient livrés à l'impression tandis que le Règlement intérieur prenait corps. D'autres questions se précisaient également, ses sections d'arrondissement étaient créées pour la propagande régionale, les sections techniques s'organisaient également divisant le syndicat en trois grandes catégories : la première était formée par les dessinateurs du bâtiment et de l'architecture; la deuxième, par les mécaniciens, enfin la troisième, englobait les dessinateurs s'occupant plus spécialement, de la décoration, de l'ameublement, tapisserie, etc.

Le service de placement fut également assuré à la satisfaction des camarades qui ne savaient où s'adresser jusqu'alors pour obtenir une place. Enfin, en attendant la création d'une bibliothèque technique, les camarades purent trouver dans celle de la Bourse du Travail nombre de volumes nécessaires à leurs études.

Des visites et excursions furent également organisées les dimanches dans les musées, usines, chantiers, etc., pour allier l'instruction au plaisir des promenades amicales, où tous les camarades trouvent toujours à glaner de précieux enseignements pour leurs travaux ou pour perfectionner leurs connaissances acquises. — Le soir, à la Bourse du Travail, des conférences et cours professionnels viennent compléter heureusement ces visites, et nombreux sont nos camarades qui ont su en retirer de précieux avantages.

D'autre part, dans certains cas litigieux, plusieurs camarades purent trouver auprès du service judiciaire de l'Union des Syndicats, à laquelle notre syndicat avait adhéré dès la première heure, une assistance éclairée et une aide efficace dans leurs démêlés avec leurs patrons pour la défense de leurs salaires ou de leurs intérêts.

Les questions prud'homales retinrent également notre attention, tant au point de vue de l'extension des pouvoirs des conseillers qu'au point de vue d'une réglementation touchant notre corporation. De même, les minimums de salaires, après avoir été discutés dans de nombreuses séances, purent être réglementés. Enfin, une question plus importante, qui n'avait cessé d'être à l'ordre du jour depuis la fondation du Syndicat, était celle de fonder des organisations analogues en province.

De nombreux camarades nous écrivaient de divers points de la France pour nous demander de les aider. Saint-Nazaire et Le Havre furent des premiers à s'organiser. Notre camarade Daydée, qui avait pris la succession de Delaquys et de son successeur immédiat, le camarade Niel, s'était rendu notamment dans cette dernière ville, comme délégué de notre Syndicat, pour aider les camarades havrais dans leur tâche. Nantes, Bordeaux, Rouen ne tardaient pas à suivre leur exemple, et ces divers syndicats purent se trouver réunis au Congrès de 1905, tenu à Paris. La Fédération des dessinateurs de France était fondée...

La vie du syndicat de Paris fut dès lors intimement liée à celle de la Fédération, dont le bureau et les délégués syndics pour les villes de province avaient été choisis parmi ses membres — et, fatalement, ces camarades arrivèrent à s'occuper plus spécialement de la Fédération que de leur Syndicat propre — la vie fédérale avait absorbé nos meilleurs militants.

Pourtant, nous devons louer sans réserve le camarade H. Gaillot, le successeur de Daydée et de Moreau au secrétariat général de la Fédération, qui, tout en lui imprimant une impulsion considérable, trouva le moyen, avec de bien faibles ressources, de créer un *Bulletin fédéral* qui colporte aux quatre coins de la France les questions si pressantes touchant les intérêts de notre corporation, et dans lequel nous pouvons enfin jeter, à la face du patronat, toutes les déceptions et les misères dont nous souffrons.

Mais ce *Bulletin* n'est pas qu'un journal de combat, tous nos camarades sont invités et même priés d'y collaborer dans des articles techniques touchant leur catégorie ; ils peuvent, en outre, y puiser d'utiles renseignements touchant la marche ascendante de nos organisations et des avantages qu'ils peuvent y trouver ; enfin, le Bulletin fédéral des Dessinateurs de France deviendra bientôt l'ami utile et inséparable de tous les travailleurs de la corporation.

— Pour terminer ce rapide exposé, nous dirons un dernier mot sur l'Exposition des arts du dessin, que notre camarade Gaillot a envisagée dès les premiers jours de notre création. Nous le remercions ici publiquement de sa courageuse et persévérante initiative. Rien ne le rebuta dans son travail d'organisation touchant cette œuvre, et dans les numéros déjà parus du *Bulletin*, nos camarades ont pu suivre avec intérêt les diverses phases préparatoires de cette Exposition qui sera certainement une éclatante manifestation des capacités professionnelles ouvrières.

D'autres questions sont encore à l'étude, et toute d'actualité : le repos hebdomadaire, touchant les commis-dessinateurs du bâtiment, a nécessité notre intervention auprès des pouvoirs publics, — les ateliers coopératifs de dessin, les voyages d'études, etc., etc.

Comme on le voit, notre chambre syndicale, d'ailleurs fort peu bruyante, a travaillé sans relâche depuis cinq années ; d'autres travaux sollicitent sans cesse son activité, c'est que la vie syndicale est complexe, ardente... et combien méconnue !

Henri Baader.

DESSINATEUR À SAÏGON

Discours d'Henri Baader aux obsèques de Louis Arpin :

Tu avais à peine 18 ans, que ton ardeur généreuse t'incitait déjà à t'occuper des parias du tire-ligne, et tu devins vite leur champion à Levallois. C'est ainsi que je te connus, lorsque fut fondé le groupement des dessinateurs du bâtiment et de l'industrie, groupement dont les anciens apprendront avec peine la fin dans la force de l'âge de leur compagnon de lutttes. Car partout où tu as passé, ta bonté n'a laissé que regrets et [ma joie fut vive de te voir revenir à mes côtés, ici même, non plus pour la lutte d'un idéal mais, pour celle de l'existence — plus âpre](#). Mais tu restas, toujours l'ami bon et dévoué.

(*L'Impartial*, 2 avril 1925, p. 2, col. 3)

Déplacements et villégiature des abonnés d'*Excelsior*
(*Excelsior*, 7 octobre 1913, p. 10,)

Ont quitté Paris
M. Henri Baader, pour Saïgon (Cochinchine).

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 120)

SOCIÉTÉ COCHINCHINOISE DE BÉTON ARMÉ
ANCIENNEMENT RICHAUD ET PAPA
BAADER, ingénieur, bureau technique ;

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 120)

BOY-FERMÉ et Cie
Paris
Exploitation : 33, rue Miche, Saïgon
MM. RICHAUD, ingénieur E. C. P., administrateur-délégué ;
PAPA, ingénieur E. C.P., administrateur-délégué ;
H. BAADER, ingénieur-conseil, 23, rue de Bangkok ;
.....

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR À SON COMPTE

Publicités
Henri Baader

ingénieur
(*L'Impartial*, 2 janvier-16 mars 1918)

Anciennement attaché à la firme HENNEBIQUE (bureau central de Paris), agence de Lille (MOTTEZ) et de Saïgon (RICHAUD et PAPA et à la SOCIÉTÉ COCHINCHINOISE DE BÉTON ARMÉ).

A l'avantage de porter à la connaissance de MM. les chefs d'administrations et d'entreprises, industriels, fabricants, usiniers, commerçants, etc., qu'il ouvre à partir du 15 janvier 1918

un Cabinet d'Etudes sous
son nom personnel
22, rue de Bangkok

et se met dès à présent à leur disposition pour toutes études ou demandes de renseignements qu'ils voudront bien lui adresser.

Actuellement, 1 rue Sohier.

Publicités
(*L'Impartial*, 18 mars 1918-30 juillet 1919)

Henri BAADER
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR
23, rue de Bangkok.
à Saïgon.

Travaux publics et privés

Installation d'usines, industries,
entrepôts, etc.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ

Pieux, buses, planchers, citernes,
ponts, cheminées d'usine, silos à grains ou à charbon,
fosses septiques, semelles de fondations, etc.

Tombeaux

Plans, études et devis sur demande

Au « Cercle sportif »
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SITUATION FINANCIÈRE. —
L'EMPRUNT. — RENOUVELLEMENT DU COMITÉ.
PROJETS. — UNE VISITE DES LOCAUX.
(*L'Impartial*, 19 décembre 1919, p. 4, col. 5-6)

MM. Leroy d'Étiolles président 50 voix sur 66 votants
Baader 60
.....

UNE CATASTROPHE ESCAMOTÉE PAR LA PRESSE

UNE CATASTROPHE À CHOLON

UN MAGASIN EN CONSTRUCTION S'ÉCROULE. — SPECTACLE ÉPOUVANTABLE. —
SIX MORTS ET DIX-HUIT BLESSÉS. — LA CAUSE DE L'ACCIDENT — LES
RESPONSABILITÉS
(*L'Impartial*, 28 janvier 1920, p. 1, col. 4-5)

Là-bas, à l'autre bout de Cholon, loin après le marché de Binh-Tay, à cent mètres au delà de la distillerie Fontaine, sur le bord de l'arroyo Chinois, la [Société de Commerce et de Navigation](#) avait acquis un vaste terrain pour y construire d'énormes magasins en lesquels elle désirait emmagasiner du paddy ou du riz.

Ce fut M. B... [Baader], entrepreneur, qui traita pour la construction de ces magasins, d'après des plans fournis par l'architecte M. K... [Kropff]

Rapidement, M. B... se mit à l'ouvrage et, comme par enchantement, le nouvel immeuble sortit de terre. C'était déjà, dans la matinée d'hier, une grande et belle bâtisse, dont la façade était imposante avec ses cinquante mètres de largeur, divisée en quatre arceaux. Le tout était construit en ciment armé et, quand on pénétrait à l'intérieur, on était un peu étonné par l'apparence de légèreté de la construction dont l'énorme vote était soutenue par des piliers minces.

Hier, dans l'après-midi, les ouvriers étaient occupés à terminer la toiture, tandis que d'autres travaillaient à enlever les planches qui avaient servi de moule pour le coulage des poutres et piliers en ciment armé. Tout d'un coup, à quatre heures, un formidable craquement se fit entendre et le corps de bâtiment de droite s'effondrait, entraînant avec lui le reste de la construction.

Le personnel de la distillerie Fontaine, sise à cent mètres de là, entendit un épouvantable vacarme, comparable au bruit d'une pétarade prolongée, telle qu'on peut en entendre au Têt ou aux époques de fêtes rituelles. Croyant à un tir de pétard, personne n'y attacha d'importance et il fallut que des coolies, témoins de l'accident, viennent le raconter pour que nos compatriotes de la distillerie se rendent sur les lieux.

UN SPECTACLE ÉPOUVANTABLE SIX MORTS ET DIX-HUIT BLESSÉS

Ceux qui arrivèrent les premiers en face du bâtiment écroulé, ne virent tout d'abord qu'une énorme colonne de poussière qui cachait complètement les décombres, derrière le mur blanc de la façade restée debout.

De ce nuage de poussière, l'on entendait sortir nettement les cris de douleur et les appels au secours des victimes.

Là, sous un amas de tuiles, de ciment, dans un inextricable enchevêtrement de poutrelles, de lattes et de barres d'acier, se trouvaient des morts et des blessés dont on ignorait le nombre et qui, désespérément, imploraient l'aide de leurs semblables.

Il fallut tout d'abord, avant de s'y reconnaître, laisser se dissiper la poussière qui cachait complètement la vue. D'autre part, il aurait été imprudent de s'aventurer à l'aveuglette, au risque de se voir pris soi-même sous un nouveau pan de mur prêt à s'effondrer.

Pour augmenter encore le fouillis, une foule de coolies des rizeries voisines, se trouvaient là qui criaient et vociféraient ; tandis que les amis et parents des ouvriers qui travaillaient à la construction et qu'on ne revoyait pas, se lamentaient et pleuraient.

La police et les autorités furent bientôt averties et, lorsque le chef du poste de Binh-Tay fut arrivé sur les lieux, on organisa les opérations de sauvetage.

Il fallut de multiples précautions pour retirer, de sous le monceau de décombres, les victimes. Trois d'entre elles, au moment où on les sortit, avaient déjà cessé de vivre. D'autres étaient très grièvement blessés, ayant des membres brisés ou ressentant de très fortes douleurs internes.

Quand on put les dénombrer, il y avait trois morts et 21 blessés, dont trois femmes.

Trois de ces blessés rendirent le dernier souffle en arrivant à l'hôpital municipal de Cholon.

Ce matin, à l'appel auquel on procéda il manquait encore quelques ouvriers. On ignore s'ils se trouvent encore sous les décombres.

LES CAUSES DE L'ACCIDENT, LES RESPONSABILITÉS.

On ignore tout, à l'heure actuelle, des causes de l'accident. Nul ne peut dire s'il y a eu une erreur de calcul de la part de l'architecte, malfaçon de la part de l'entrepreneur ou des ouvriers, ou bien affaissement imprévu d'une partie du bâtiment qui déséquilibra toute la construction.

il est bon de noter que l'architecte aussi bien que l'entrepreneur sont gens de la partie, ayant déjà fait leurs preuves et réputés comme excessivement consciencieux. Il y a beaucoup de chances pour que la catastrophe ne soit due ni à une erreur de calcul, ni à une malfaçon.

Il ne faut pas oublier que le terrain sur lequel on bâtissait est un terrain de vase, essentiellement mouvant, n'offrant aucune résistance et qu'avant d'y élever le moindre pilier ou le plus léger mur, il est nécessaire d'y battre de multiples pieux qui s'enfoncent avec une dérisoire facilité dans cette vase molle.

Tout à côté, on a vu d'énormes magasins bâtis pour la Société Fontaine, édifiés sur une vraie forêt de « cai-cons » qu'on avait enfoncés là, qui sentirent également le sol manquer sous eux et des affaissements se produisirent. Il en est de même pour tous les bâtiments de quelque importance élevés par là.

Il est donc fort possible qu'un affaissement du sol se soit produit, que ni l'architecte ni l'entrepreneur ne pouvaient prévoir, qui entraîna un pan de mur, déséquilibrant du même coup toute la construction.

Seule alors la fatalité pourrait être incriminée et ni l'architecte ni l'entrepreneur ne sont moralement responsables de la catastrophe qu'on ne peut que déplorer.

Effondrement d'une construction à Binh-Dông
(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1920, p. 1, col. 5)

Avant-hier, 27 janvier, à 16 heures 20, un terrible accident s'est produit à Binh-Dông : des halls spacieux, édifiés en béton armé sous la direction de M. Baader, le spécialiste, bien connu à Saïgon, de ce genre de constructions, pour servir d'entrepôts de paddy à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient*, se sont subitement effondrés, alors qu'ils étaient presque achevés.

Ç'a été une véritable catastrophe, dans laquelle six ouvriers ont trouvé la mort, tandis qu'une vingtaine d'autres ont été plus ou moins grièvement blessés.

Le Parquet s'est transporté sur les lieux et a procédé aux constatations d'usage. Les causes de l'accident ne sont pas encore connues à l'heure actuelle. Des experts seront

commis par la justice pour les déterminer et rechercher en même temps les responsabilités encourues.

La catastrophe de Cholon

LES MORTS

(*L'Impartial*, 29 janvier 1920, p. 1, col. 4)

C'est par erreur que nous avons dit, hier, qu'il y avait eu six morts à la suite de la catastrophe de Cholon.

Il n'y avait, hier, que trois morts, les trois trouvés sous les décombres.

Ce matin, un quatrième décès est survenu, mais on s'attend à d'autres morts, car quelques-uns des blessés sont très gravement atteints. D'aucuns même ont dû être trépanés et on sait que cette opération fort délicate n'est pas sans risque.

LES EXPERTS

Trois experts ont été nommés pour se prononcer sur les causes de l'accident. Ce sont MM. Bénabenq, ingénieur des Travaux publics ; Lecœur, ingénieur de la maison Brossard et Mopin* ; et Raymond, ingénieur des constructions navales.

Condamné par jugement contradictoire définitif en chambre correctionnelle de Saïgon en date du 22 mars 1920 à 50 fr. d'amende et trois mois de prison (avec sursis) pour homicide involontaire et par imprudence commis le 27 janvier 1920 à Binh-Tay (Cholon). (mention manuscrite biffée sur son registre matricule. Pas un mot dans *L'Impartial*, *L'Écho annamite*, etc.).

M. de Lachevrotière et les employés de commerce
(*La Dépêche d'Indochine*, 27 avril 1932, p. 1-2)

.....
M. Baader intervint à son tour ; il vint à la tribune reprocher à M. de Lachevrotière les mauvaises affaires faites par la [Société du Grand Hôtel](#).

M. de Lachevrotière lui répondit : « Vous devriez être le dernier à venir me faire un tel reproche, car la Société du Grand Hôtel vous a versé des sommes considérables pour des travaux parfois défectueux. Vous aussi d'ailleurs, vous avez connu, comme entrepreneur, des heures difficiles, et [lorsqu'un immeuble construit par vous, sans doute avec de mauvais matériaux, sans tenir compte des prescriptions de l'architecte, s'écroula lamentablement, tuant plusieurs de vos ouvriers, qui donc alors vous a défendu alors que vous risquiez des sanctions pénales graves ? C'est moi qui vous ai défendu dans les colonnes de mon journal d'alors, l'*Impartial*.](#)

M. Baader larmoya une réponse en laquelle il mit en cause le Cercle sportif.

.....

UNE ÉPHÉMÈRE COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ÉCONOMIQUES

LA CRISE DU LOGEMENT
LA RÉUNION D'HIER SOIR.— LES DÉCISIONS PRISES.—LES DIRECTIVES FOURNIES
AU COMITÉ PROVISOIRE. — COMPOSITION DE CELUI-CI.—
LA PREMIÈRE SÉANCE
(*L'Impartial*, 2 septembre 1920, p. 4, col. 1-3)

Plusieurs promoteurs, et en particulier M. Figli, retenu au Cap par ses occupations, s'étant fait excuser, la séance est ouverte à 21 h. 10 par la désignation de M. Blaquièr [dir. *Courrier saïgonnais*] comme président de séance sur la proposition de M. Héloury [du *Courrier saïgonnais*]. MM. Varaine, pilote, Texier, ingénieur des Travaux publics, sont désignés comme assesseurs.

Le président rappelle en quelques mots les causes et le but de la réunion.

Une crise du logement sévit à Saïgon ; les logements sont chers, ils sont surtout si rares qu'ils sont absolument insuffisants. Toute la population française de Saïgon est d'accord pour reconnaître qu'il y a quelque chose à faire et qu'il faut agir sans délai. La question se pose ainsi : comment arriver à augmenter le plus vite possible, le nombre des logements ?

La parole étant donnée aux assistants, M. Jovencel expose l'idée de la création d'une coopérative de construction à bon marché.

Un assistant, reprenant l'idée émise par M. Jovencel, fait remarquer que la coopérative de constructions de maisons à bon marché risque de rencontrer cet obstacle que bien des Saïgonnais, les fonctionnaires en particulier, en raison de leur instabilité, ne se soucieront pas de devenir propriétaires d'un immeuble. Cette remarque est approuvée et impressionne favorablement l'assemblée.

Une discussion assez longue s'engage sur les prix de revient actuels de la construction.

Le président propose la création d'une société anonyme, pour que toutes les modalités soient exprimées.

Une nouvelle discussion, un peu confuse, s'ensuit que le président résume : Les assistants désirent constituer une société coopérative de construction qui loue ou vende des logements.

Sur la proposition de M. Héloury, on procède à la nomination d'une commission d'études : MM. Lecœur, directeur de la maison [Brossard et Mopin](#), Arduser, Héloury, Texier, Figli, [Baader](#), Loesch, Julien, [Audouit](#), Blaquièr sont désignés à l'unanimité pour composer ce comité qui pourra appeler à lui toutes les compétences qu'il jugera nécessaires.

Avant la clôture de l'assemblée générale, M. Héloury demande qu'un vote formel soit émis sur la proposition suivante : La Société doit rester absolument française. Après discussion, cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des assistants.

M. Blaquièr demande ensuite un vote formel sur la question du transfert des parts, actions ou maisons qui seront nominatives et ne pourront être transférées sans l'assentiment du conseil d'administration. M. Monin, consulté, dit que rien ne s'oppose à l'insertion d'une clause de ce genre dans les statuts. La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ensuite de quoi, la séance est levée pour permettre au comité d'études de commencer ses travaux.

*
* * *

Le comité se réunit aussitôt et une discussion animée et pratique s'engage sur le point de savoir quels genres d'immeubles seront construits par la société.

Sans entrer dans le détail d'une discussion assez longue, voici les constatations qui s'en dégagent : en raison des hauts prix des matériaux et des terrains, la construction de logements complets, munis du confort moderne, superposés sur quatre, cinq ou six étages, s'impose ; ces constructions sont partout possibles sur le plateau. Des petites maisons isolées ou jumelles pour les sociétaires qui voudront acheter leur logement sont utiles et réalisables.

M. Blaquière est chargé de rédiger un projet de statuts pour la prochaine séance. Il devra s'inspirer des principes formels votés par l'assemblée générale et, de plus, prévoir la possibilité d'achat de constructions actuelles à remplacer ou à remanier, un capital social de 100 000 piastres, divisé en 1.000 parts de 100 piastres, payables par mensualités faibles, et productrices de dividende, la priorité aux coopérateurs pour l'occupation des nouveaux logements, la possibilité pour ceux qui le désireront, de racheter leur logement, immeuble séparé, ou portion de grande maison, par annuités.

La prochaine réunion du comité, fixée au jeudi 9 septembre, à 21 heures, 15, rue Taberd, aura pour objet la mise au point de ce projet de statuts.

Le public sera tenu au courant des travaux du Comité.

UN SECRÉTAIRE.

La crise du logement

Société coopérative de construction de maisons à bon marché: « La Cai-nha ».
(*L'Écho annamite*, 11 septembre 1920, p. 3, col. 1)

Hier soir, à 9 heures, 15, rue Taberd, a eu lieu la réunion annoncée du Comité d'organisation de la Société coopérative de construction en formation, MM. Audouit, Brader [Baader], Blaquière, Lecœur, Loesch et Texier y assistaient.

Après examen des divers projets présentés par MM. Audouit, Brader [Baader], Blaquière, Texier et une discussion de deux heures, le comité s'est rallié à une formule de société coopérative à parts de dix piastres non productives de profit quelconque constituant un capital de garantie à des obligations à émettre productives d'un intérêt maximum de 8 p. %.

Le Comité a décidé de soumettre ce projet à une assemblée générale des personnes qu'intéresse la question, assemblée qui aurait lieu lundi, 13 septembre, à 9 heures du soir dans l'ancienne salle des délibérations de la mairie.

CONVOCATION

Les adhérents au principe d'une société coopérative de construction et toute personne intéressée par la crise du logement sont priés par le comité provisoire d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le lundi, 13 septembre 1920, à 9 heures du soir, dans l'ancienne salle des délibérations de la mairie de Saïgon.

ORDRE DU JOUR

1. Examen du projet de statuts et d'organisation de la société, présenté par le Comité ;
 2. Inscription des adhérents et versement des parts ;
 3. Élection d'un conseil d'administration provisoire ou, s'il y a lieu, définitif.
- LE COMITÉ.
-

Conseil municipal
(*L'Impartial*, 24 novembre 1920, p. 4, col. 3)

.....
2 — Demande formulée par MM. Baader et Grillet et par le « Modern Garage » en vue d'obtenir l'installation d'une canalisation d'eau boulevard Gallieni et rue de Dixmude.

AVIS
(*Saïgon Sportif*, 5 février 1921, p. 2, col. 3)

Depuis le 1^{er} janvier
Les Établissements H. BAADER
ingénieur-constructeur,
sont transférés
23, bd Gallieni

Entreprise Générale
BÉTON ARMÉ
Ameublement-Décoration
INSTALLATIONS SANITAIRES
PARCS ET JARDINS

Saïgon
Au conseil municipal.
(*L'Impartial*, 8 novembre 1921, p. 1, col. 5-6)

.....
La demande formulée par M. Baader, adjudicataire des travaux de construction des waters-closets aux halles centrales, en vue d'obtenir la remise de l'amende 2.190 p. qu'il a encourue pour retard dans l'exécution de ses travaux, est accordée.

[AEC 1922](#)
SAIGON.

Henri Baader, ingénieur. — Béton armé.

À Cholon
(*L'Impartial*, 13 avril 1922, p. 5, col. 5)

Un pile de bois prend feu
Un incendie, dont les causes sont inconnues, s'est déclaré vers 15 heures 15, à une pile de bois (caicongs) appartenant à M. Baader, et déposée quai Yunnam, en face le

cercle des Compradores. Ce feu a été éteint rapidement par la ville. Les dégâts sont insignifiants.

Cercle sportif

(*Saigon sportif*, 11 novembre 1922)

EAU POUR LES DOUCHES ET LA TOILETTE

Le Comité prend connaissance d'un devis de M. Baader, proposant :

- 1° La fourniture et pose d'un groupe motopompe ;
- 2° La fourniture et pose d'un système automatique empêchant la marche de la pompe lorsque la citerne est vide ;
- 3° La fourniture d'une citerne bâche à eau de 4 mètres cubes.

Le Comité prend note de ces propositions et demande un devis portant l'exécution du système actuel par l'adjonction d'un second réservoir pour les douches.

AU PALAIS

Correctionnelle française
(*L'Impartial*, 27 novembre 1922, p. 6, col. 3)

Ce matin, le tribunal a rendu les jugements suivants, sous la présidence de M. Crescent, M. le procureur Rozé occupant le siège du ministère public.

.....
Baader Henri pour homicide par imprudence. 1 mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende
.....

Erratum

(*L'Impartial*, 28 novembre 1922, p. 6, col. 6)

C'est par suite d'une erreur de typographie que nous avons. annoncé hier que M. Baader avait été condamné à un mois de prison pour homicide par imprudence. Il fut acquitté au contraire tandis que son chef de chantier, Trieu cong Toan, également inculpé dans cette affaire et reconnu seul coupable, se vit infliger cette peine de un mois de prison et 200 francs de dommages-intérêts.

Nous prions M. Baader de vouloir bien nous excuser.

Permis de construire

(*L'Impartial*, 13 mars 1923, p. 6, col. 6)

Des permis de construire ont été délivrés :

.....
2° à M. Baader pour l'édification d'une maison à rez-de-chaussée en maçonnerie rue Frère-Louis.
.....

Étude de M^e Pierre FRÉZOULS, avocat-défenseur à Saïgon
139, boulevard Charner, 189

Vente sur surenchère du sixième
APRÈS VENTE SUR LICITATION DEVANT NOTAIRE
Au plus offrant et dernier enchérisseur
(*L'Impartial*, 26 mars 1923, p. 5, col. 1-2)

En l'audience des criées du tribunal de première instance de Saïgon à huit heures du
matin

D'UN TERRAIN

D'UNE SUPERFICIE DE 0 h. 62 a. 00

sis à Caukho (Saïgon) et inscrit sous les n^o 66 et 66 *bis*, section H,
6 n^o feuille du plan cadastral de la Ville de Saïgon

L'adjudication aura lieu le mardi dix-sept avril 1923
à huit heures du matin

On fait savoir a tous ceux qu'il appartiendra :

Que, par suite, de la déclaration de surenchère du sixième faite par le sieur Henri Baader, ci-après nommé, suivant acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saïgon, le douze janvier 1923, enregistré, de l'immeuble ci-après désigné.

Et aux requête, poursuite et diligence du sieur Henri Baader, entrepreneur, demeurant à Saïgon, boulevard Gallieni.

Ayant M^e Pierre Frézouls pour avocat-défenseur.

En présence ou eux dûment appelés :

1^o Du sieur Jacques Vo-van-Tai, demeurant à Bentré, adjudicataire surenchéri,

2^o a) De la dame Marie Alexandrine Pierrette Berlin, sans profession demeurant à Jussey (Haute-Saône) veuve du sieur Jean-Baptiste Jacquet ; b) du sieur Jules Jacquet, employé, demeurant à Paris ; c) de la dame Marie Jacquet, épouse assistée et autorisée du sieur Joseph Émile Bergerot, laitier, avec lequel elle demeure à Naveune près Vesoul (Haute-Saône), d) de la dame Louise Jacquet, sans profession, épouse assistée et autorisée du sieur Edmond Aigrot, agent d'assurances avec lequel elle demeure à Jussey (Haute-Saône) tous les quatre agissant dans un intérêt commun en leur qualité d'héritiers de leurs mari et père M. Jean-Baptiste Jacquet, ce dernier décédé depuis, mais héritier lui-même pour un quart de son fils M. Pierre Charles Jacquet, en son vivant brigadier, chef du contrôle de l'Immigration à Saïgon et décédé en octobre 1916 à Port Saïd, les dits tous les quatre ayant poursuivi la vente, mais représentés à Saïgon par M. Jules Ployer, Brigadier, Chef de police, demeurant à Saïgon.

3^o Du sieur Joseph Bergerot, boucher, demeurant à Vesoul (Haute-Saône), tuteur datif des mineurs : a^o) Marie Jacquet ; b') Jean-Baptiste Jacquet, et c' Léon Jacquet, tous les trois enfants reconnus de M. Pierre Charles Jacquet, le dit sieur Joseph Bergerot, nommé à ces fonctions par jugement rendu en chambre du conseil par le tribunal civil de première instance de Saïgon le quatorze septembre 1922 enregistré le seize septembre suivant folio 30, cases 2 et 3, et représente ici par le sieur Rufel, brigadier de police, demeurant à Saïgon.

4^o Du sieur Antoine Silvestri, brigadier de police, demeurant à Saïgon, subrogé tuteur des dits mineurs nommé à ces fonctions par jugement sus-énoncé du quatorze septembre 1922.

Il sera procédé le mardi dix-sept avril 1923, à huit heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première Instance de Saigon, séant au Palais de Justice de cette ville, rue Mac-Mahon, à la vente au enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

Un immeuble sis à Caukho (Saigon) et composé d'un terrain d'une superficie de soixante-deux ares (0 h. 62 a. 00) formé de la réunion des lots n° 66 et 66 *bis*, section H, 6^e feuille du plan cadastral de la Ville de Saigon et d'une maison construite en briques et couverte en tuiles édiflée sur le dit terrain.

Ainsi que le dit immeuble s'étend, se poursuit et se comporte avec toutes ses aisances, circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

Sept mille cinquante-neuf piastres, ci 7.059 p.

Fait et rédigé à Saigon, le 19 mars 1923.

L'Avocat-défenseur poursuivant, soussigné,

Signé : Pierre FRÉZOULS.

Enregistré au 3^e bureau de Saigon (A. J.), le 19 mars 1923, folio 58, case 1 à 2.

- Reçu : Soixante cents. - Signé : Illisible.

Pour tous renseignements s'adresser : 1° à l'étude de M^e Mathieu, notaire à Saigon, où est déposé le cahier des charges ; 2° à l'étude de M^e Frézouls, avocat-défenseur, 139, boulevard Charner.

AU TRIBUNAL

correctionnel français

(*L'Impartial*, 12 janvier 1924, p. 8, col. 1)

Voici la liste des affaires portées au rôle de l'audience correctionnelle française du lundi janvier 1924 :

.....
3° Baader Henri, 44 ans, entrepreneur ; Nguyễn-van-Vang, 37 ans, caporal charpentier ; Nguyễn-van-Vang, 58 ans, maçon : homicide involontaire à Saigon, le 10 août 1923, sur la personne de Nguyễn-van-Lac.

CHRONIQUE LOCALE

Audience correctionnelle française

(*L'Impartial*, 10 mars 1924, p. 8, col. 4)

Le tribunal correctionnel français s'est réuni ce matin en audience ordinaire sous la présidence de M. Léonardi.

M. Barrière occupait le siège du ministère public. Quatre affaires étaient portées au rôle.

Le Tribunal renvoya à huitaine l'affaire en laquelle M. Courrèges Félix était poursuivi pour outrages envers un agent de police.

Est ensuite appelée une affaire d'accident d'automobile. L'inculpé M. Baader Henri ayant heurté avec sa voiture, sur la route de Biênhoà, une femme indigène comparaissait ce matin pour blessures par imprudence. Il était défendu par M^e Béziat. La partie civile était représentée par M^e Ferrand. Reconnu coupable des faits qui lui

étaient reprochés, M. Baader fut condamné à 50 francs d'amende et à 600 piastres de dommages-intérêts.

.....

Audience correctionnelle française
(*L'Impartial*, 15 mars 1924, p. 7, col. 1)

Voici la liste des affaires portées au rôle de l'audience correctionnelle française du lundi 17 mars :

.....
4° M. Baader : injures et diffamations publiques.

.....

Audience correctionnelle française
(*L'Impartial*, 17 mars 1924, p. 2, col. 5)

.....
Un jugement d'incompétence fut rendu par le tribunal dans le procès où M. Baader était accusé d'injures et de diffamations publiques.

Saïgon
Les partants
(*L'Impartial*, 11 août 1924, p. 8, col. 6)

Parmi les noms des partants du *Compiègne*, nous relevons celui de madame Baader, l'épouse de notre sympathique ami.

Elle rentre à Paris après un séjour ininterrompu de onze années passées aux côtés de son mari dont elle fut la dévouée collaboratrice. Nous lui souhaitons de grand cœur un prompt et complet rétablissement ainsi qu'un excellent voyage.

Petites annonces
(*L'Impartial*, 2 janvier 1925, p. 2, col. 3)

À louer 173, boulevard Gallieni maison à étage, confort moderne, garage.
S'adresser à M. Baader, bd. Gallieni.

Tribune des lecteurs
(*L'Impartial*, 7 avril 1925, p. 7, col. 6)

Nous recevons de M. Baader la lettre suivante que nous insérons en lui laissant la responsabilité de ses assertions, n'ayant pu les vérifier nous-même.

Saïgon, le 5 avril 1925.

À Monsieur le directeur de *l'Impartial*, Saïgon

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre numéro de samedi, au sujet de l'incendie du dispensaire, que le plateau se voit distribuer l'eau avec une parcimonie extraordinaire... Il y a là une légère erreur, car ce n'est pas la ville qui distribue l'eau dans ce quartier ; elle limite sa distribution à la rue Lareynière, et encore. Les écoles des jeunes filles ont leurs puits respectifs avec pompes, châteaux d'eau et tout ce qui s'ensuit ainsi que tous les particuliers entre les rues Lareynière et de Verdun... et cela à deux pas du dépotoir.

Pour ce qui en est du dispensaire, il a aussi ses puits, mais comme ils ne fournissent pas assez, il a recours à ceux des jeunes filles indigènes .. mais nous sommes en saison sèche, tout au moins officiellement, et les puits s'en ressentent tout de même.

Quant à la ville, elle n'a pas fait de canalisations d'eau potable depuis 1914. Elle a, tout au plus, accepté quelques canalisations faites par des particuliers dans le quartier Borese et rue Marcel-Richard. Pour plus de précisions, épluchez les budgets municipaux au chapitre des dépenses dans cette catégorie. Vous serez édifié.

Par contre, elle a entrepris des travaux dits d'hygiène aux abords du boulevard Gallieni dont nous aurons le regret de parler un de ces jours.

En cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes empressées salutations.

H. BAADER.

NÉCROLOGIE.

(*Saïgon républicain*, 14 décembre 1925, p. 7, col. 2)

M^{me} V^{ve} J.P.N. Baader ;

M. et M^{me} Paul Baader ;

M. et M^{me} Léon Baader et leur fille ;

M^{me} et M. Jules Privé, leurs enfants, et petits-enfants ;

M. et M^{me} Eugène Baader ;

M. et M^{me} Henri Baader, ont la douleur de vous faire part du décès de
Jean-Paul-Napoléon BAADER

leur mari, père, beau-père, grand-père et arrière grand-père, qui s'est éteint à Billancourt (Seine), le 6 novembre 1925, dans sa 88^e année. L'inhumation eut lieu au Père-Lachaise.

Nous adressons à M. Baader et à sa famille, l'expression de nos sincères condoléances.

Au vent des enchères s'en vont les pavillons
de la 1^{re} foire de Saïgon
(*L'Impartial*, 31 janvier 1928, p. 1, col. 2-3)

Un autre lot de dix petits stands, mis à prix à 200 piastres, arrive péniblement à 250 par la voix de M. Baader, entrepreneur.

La deuxième et dernière vente aux enchères
des pavillons de la foire

(*L'Impartial*, 15 février 1928, p. 1, col. 6)

.....
Le stand à charpente métallique de la Compagnie industrielle d'équipement électrique [Compagnie indochinoise d'équipement industriel], trouva, en M. Lavielle, acheteur pour 1.400 piastres.

C'est la plus grosse somme enregistrée ce matin, avec celle de 1000 piastres que donna M. Baader en échange du grand pavillon du Cambodge.

CEUX QUI PARTENT PAR LE « SPHINX »
(*La Dépêche d'Indochine*, 16 mars 1928, p. 6, col. 2-3)

Passagers de commerce :

M. Baader

Ceux qui reviennent
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 novembre 1928, p. 2, col. 3)

Le *Chenonceaux* a ramené à Saïgon quelques vieux Cochinchinois, très estimés de tous.

.....
M. et M^{me} Baader, entrepreneur, animateur de la Parigote qui, avec lui, connaîtra la prospérité d'antan

Revue de la presse

A-t-on le droit de dormir en paix ?
(*Saïgon républicain*, 23 février 1929, p. 2, col. 7)

Le « Passant qui passe » de « La Dépêche » habite près d'un théâtre annamite.

Autrefois... il y a bien longtemps, les théâtres indigènes devaient cesser leurs Ran-Tan-Plan-Zi-Boum-Tam-Tam à onze heures du soir, puis ils furent autorisés à les prolonger jusqu'à trois heures du matin, mais seulement deux ou trois jours par mois et sur demande spéciale. Depuis, comme tout augmente, les licences ont dû suivre le mouvement, et chaque jour de la semaine, les Ran-Tan-Plan Zi-Boum-Tam-Tam s'en donnent tant qu'ils peuvent.

Curieux de connaître la gent indigène qui avait besoin de cette saine et reposante distraction (comme disent nos nouveaux édiles) d'une durée de douze heures, pour établir une hygiénique transition entre leurs heures de *travail* et celles de leur *repos*, je me suis rendu une nuit d'insomnie dans cet antre de l'enfer... et la première personne que j'y rencontrai était mon boy, dont la mentalité, depuis quelque temps semblait faire des progrès à rebours. Je reconnus combien alors j'étais la « brute coloniale » sans le savoir en forçant ce malheureux à regarder toute une journée ma femme s'occuper des soins de son ménage, alors qu'il n'avait certainement pas de trop de ses Douze Heures Diurnes, pour digérer et s'amalgamer ses Douze Heures de Ra-Tan-Plan-Zi-Boum - Tam -

Tam nocturnes. Aussi l'ai-je prié de consacrer à un sommeil réparateur, mais ailleurs que chez moi, les heures que ces spectacles lui laissaient libres. Mais comme j'envie les bourgeois de la rue Catinat, qui n'ont que quelques klaxons attardés pour les réveiller, ou le pas fatigué d'un PASSANT.

Que dirait le passant s'il habitait un quartier chinois ?

IL N'Y A PAS EU DE VOLS DEPUIS SIX MOIS
(*La Dépêche d'Indochine*, 28 octobre 1929, p. 7, col. 4)

On se souvient de cette déclaration qui aurait pu être prise pour une galéjade si elle n'avait pas été émise par lui-là même qui est chargé de la sécurité de la vie et des biens des habitants de la Ville de Saïgon, au sein même du conseil colonial.

Il n'y a pas eu de vols depuis six mois et c'est sans doute pour faire mentir notre second magistrat municipal qu'un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière dans la maison qu'habite M. Baader, au 123 de la rue de Louvain.

Après être montés sur le toit d'un immeuble attenant, le ou les voleur: se bissèrent sur un balcon et pénétrèrent dans la chambre de Madame Baader.

M^{me} Baader, qui était allée hier au cinéma, avait laissé son sac sur la table et ce matin, quand elle se leva, elle trouva celui-ci par terre et ou-l vert. Sur le sol, il ne restait que quelques papiers mais l'argent et les bijoux qui y étaient contenus avaient disparu.

Le ou les voleurs avaient pris le temps de faire leur choix.

Voici en effet la liste de ce qu'ils dérobèrent :

1 Collier en or (sapèques) avec pendentif en jade et or.

1 Collier en platine avec pendentif et brillants.

1 Collier en or torsadé avec médaillon photographie

1 Bracelet or et jade (hexagonal avec pampilles),

1 Bracelet-montre or et pierreries.

1 Montre en or homme avec chaîne or pattes d'épaules.

1 Bague brillants et perles.

1 Bague alliance élargie, or, Espèces :

1 billet de 20 \$

12 billets de 5 \$

80 billets de 1 \$.

12 billets de 100 fr.

15 billets de 10 f. neufs.

8 billets de 5 fr., dont 6 neufs enveloppés dans des parchemins de la maison Gracieux.

Les bijoux ont une valeur globale d'environ 30.000 francs.

Il est encore heureux que le ou les visiteurs n'aient pas eu la curiosité de fouiller le veston de M. Baader qui y avait laissé un portefeuille bien garni.

Plainte a été déposée et nous espérons que la police arrêtera ceux qui ont eu l'impudence de faire mentir notre second magistrat municipal, ne serait-ce que pour faire plaisir à celui-ci

ÉPIZOOTIES
(*L'Écho annamite*, 2 janvier 1930, p. 3, col. 6)

Est déclaré en état d'infection de peste bovine l'étable de M. Baader, sise au n° 123 rue de Louvain, à Saïgon.

ÉPIZOOTIES
(*L'Écho annamite*, 12 février 1930, p. 3, col. 6)

Est rapporté l'arrêté du 31 décembre 1929, déclarant en état d'infection de peste bovine l'étable de M. Baader, sise au n° 123, rue de Louvain, à Saïgon.

L'accident de M. Baader
(*L'Impartial*, 25 juillet 1930, p. 1, col. 4)

M. Baader, l'entrepreneur bien connu, qui fut longtemps le président de l'Amicale Parisienne alors qu'elle était « La Parigote », était à bicyclette il y a quelques jours, lorsqu'une auto lui demanda le passage.

M. Baader se rangea sur la droite, mais la voiture le happa au passage.

Il s'en tire heureusement avec une grosse foulure à une cheville. L'autre cheville est également atteinte, mais plus légèrement.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Cour criminelle
Le vol audacieux
dont
M^{me} Baader fut victime
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 juillet 1930, p. 2, col. 6)

La cour criminelle, ayant clôturé hier matin la session française, reprend aujourd'hui les affaires indigènes. La première est un vol qui dénote une certaine audace et une véritable virtuosité, commis au préjudice de M^{me} Baader

La Cour est composée de M. Garrigues, président ; MM. de Rozario et Pierre, M. Brosius, avocat général, occupe le banc du ministère public.

Vers la fin du mois d'octobre dernier, M^{me} Baader, en rentrant du cinéma, vers minuit, déposa son sac à main sur une table, dans sa chambre.

Le sac contenait des bijoux, 160 \$ et 1.390 francs.

Le lendemain matin, le sac fut re-trouvé, vide, sur le parquet de la chambre.

Sur une plainte de M^{me} Baader, la police ouvrit une enquête qui amena l'arrestation de Nguyễn-van-Do dit Gioi, de Nguyễn-van-Tieu, Chu van-Thuc, Nguyễn-thi-Vang et Le-thi Phai.

Thi-Vang était en rupture de ban, as ans conteatinien térieurement Ng.-van-Tieu reconnu avoir commis le vol en compagnie de Thi-Vang.

Le vol commis, ils se partagerent le butin et Le-thi-Phai fut chargée de vendre 2 colliers et un médaillon.

Nguyễn-van-Tieu et Ng.-thi-Vang sont, en conséquence, inculpés de vol qua-instructions bonde LeiPhai le recel ainsi que Thi-Vang qui est en outre inculpée de rupture de ban.

AU PALAIS
Cour criminelle
(*L'Écho annamite*, 26 juillet 1930, p. 3, col. 4)

La cour, sous la présidence de M. le conseiller Garrigues, a examiné hier matin trois affaires.

Le vol de la rue de Louvain

M. et M^{me} Baader, revenant du cinéma, le 27 octobre dernier, à minuit, s'aperçurent qu'un vol avait été commis dans leur appartement, 123, rue de Louvain.

Une information amena l'arrestation de Nguyễn van Do, Nguyễn thi Vang, sa concubine, Lê thi Phai, qui indiqua le coup à faire, et Nguyễn van Tien.

M^e Loye est chargé de la défense.

La cour condamne Nguyễn thi Vang à 3 ans de prison, Lê thi Phai à 8 mois, et Nguyễn van Tien à 5 ans. Elle acquitte Nguyễn van Do.

Cour criminelle
(*L'Impartial*, 26 juillet 1930, p. 2, col. 4)

Vol qualifié

Le 27 octobre 1929, M. et M^{me} Baader, 123 rue de Louvain, rentrèrent chez eux vers minuit, revenant du cinéma.

M^{me} Baader déposa sur une table, dans sa chambre, son sac à main contenant 160 piastres en monnaie et bijoux, et 1.390 francs. Le lendemain matin, le sac était retrouvé, vide, sur le parquet de la chambre...

L'enquête amena l'arrestation de Nguyễn-van-Do, Nguyễn-thi-Vang, Lê-thi Phai et Nguyễn-van-Tien.

L'Instruction établit que Tien commit le vol. Apercevant une fenêtre au premier étage, il grimpa le long de la gouttière et s'introduisit dans la chambre.

Les deux femmes étaient complices. Do fut accusé par ses co-inculpés d'avoir donné des instructions pour qu'ils exécutent leur larcin ; par la suite, les inculpés revinrent sur ces déclarations.

M. Baader ne peut venir témoigner, ayant été victime, tout dernièrement, d'un accident ; M^{me} Baader le remplace.

Après réquisitoire de M. Brosius et plaidoirie de M^e J. Loye, la Cour rend le verdict suivant :

Do est acquitté, Tien est condamné à 5 ans de prison, Thi Vang à 3 ans et Thi Phai à 8 mois.

Saïgon
LE QUARTIER BAADER
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 octobre 1931, p. 4, col. 3)

Saïgon, le 15 octobre 1931,

Nous recevons de M. Baader la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Je lis dans votre numéro de ce soir, dans la Chronique de Cochinchine, et sous le titre « Repaire et coup de filet », qu'une dizaine de perceurs de murailles avaient été appréhendés dans le « quartier Baader », Il existe, en effet, dans mon quartier, un groupe de paillotes que depuis une dizaine d'années il est impossible de faire disparaître, quoiqu'elles soient dans une zone interdite aux paillotes.

Ces tanières, il n'y a guère d'autres noms pour les désigner, ne sont pas, comme on pourrait le croire, l'habitat de braves et laborieux nhaqués ou coolies ; hélas ! leurs hôtes sont bougrement moins intéressants. Certaines paillotes servent d'abris à des couvents, qui, s'ils sont clos le jour, travaillent la nuit à plein rendement.

Les paillotes qui gravitent autour en vivent naturellement, et si, parmi leurs habitants, se glissent quelques coolies-pousse, ce n'est point la crème de cette corporation. Les batailles ou simples disputes sont quotidiennes, et il est à se demander si la mansuétude de la police est de conserver ce cancer parmi la population saine du quartier pour pouvoir y donner de temps à autre un coup de filet toujours bien garni, et se glorifier ainsi de faire « consciencieusement » son devoir.

Si la municipalité trouve ces gens intéressants, qu'elle leur construise des baraquements un peu plus sains que ces paillotes édifiées sur des marécages, et au moins l'hygiène et la sécurité du quartier y gagneront-elles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes empressées salutations.

H. BAADER.

Réponse aux correspondants du « Courrier de Saïgon »
(*La Dépêche d'Indochine*, 20 octobre 1931, p. 3, col. 3)

Nous recevons d'un fonctionnaire, particulièrement qualifié pour parler en connaissance de cause, la lettre suivante que nous insérons bien volontiers.

Messieurs,

La lecture des lettres publiées par le *Courrier de Saïgon* sous la signature de M Baader et celle d'un commerçant, laisse l'impression que le motif du mécontentement des fonctionnaires est mal connu, et cela s'explique aisément car, dans le fond, cela doit les intéresser peu.

Je suis convaincu que si vous daignez lire jusqu'au bout ces quelques lignes, vous penserez, comme nous, que les fonctionnaires ont raison.

Qu'a fait le Gouverneur général ?

1° Il a opéré une réduction de 20 % sur les suppléments de fonctions ;

2° Il a réduit les indemnités de zone de façon telle que les célibataires sont à peine touchés et que les ménages sont d'autant plus frappés que le nombre des enfants est plus grand.

3- Il a supprimé aux administrateurs en service dans les centralisations l'indemnité représentative des avantages matériels dont bénéficient ceux en service dans l'intérieur.

Est-ce juste ? Est-ce acceptable ?

Non, cent fois non, bien que le directeur des finances clame à M. le gouverneur général : ces mesures rapporteront 600.000 \$ aux divers budgets.

Que disent les fonctionnaires ?

Nous ne nous élevons pas contre le principe d'une réduction. Mais nous demandons qu'elle soit également répartie sur toute la masse et ne frappe pas seulement une minorité en service dans les centralisations.

À cet effet, nos représentants élus ont demandé au Gouverneur général de prélever 2 ou 3 % sur toutes les sommes payées à tous les salariés de l'État, à quelque titre que

ce soit. Ce prélèvement frappant toute la collectivité rapportera aux divers budgets, au bas mot, trois fois plus que la mesure prise, soit au moins 2.000.000 de piastres.

Quel est celui d'entre vous, Messieurs, surtout s'il est chef de maison ou d'entreprise comme M. Baader, qui hésiterait entre deux systèmes, l'un mécontentant tout son personnel (aussi bien ceux frappés immédiatement que ceux qui le seront demain par suite de mutation) et ne lui rapportant que X piastres alors que le système proposé par le personnel même ne mécontentera personne et rapportera au patron trois fois X piastres.

Je suis convaincu, Messieurs, que vous penserez comme moi que les fonctionnaires ont pour une fois raison contre leur patron, le Gouverneur général.

Malheureusement, vous penserez en même temps que l'Administration a une bien drôle de façon de comprendre ses intérêts.

Un fonctionnaire.

TRIBUNE

Il y a eu un véritable « non sens »,
nous écrit M. Baader
(*La Dépêche d'Indochine*, 23 octobre 1931, p. 3, col. 5)

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons à titre documentaire :

Monsieur de directeur,

Permettez moi de profiter de vos colonnes pour remercier le correspondant « fonctionnaire » de ses précisions parues dans votre numéro d'hier. Il y a eu, je l'avoue, un véritable non-sens de la part du « budgétaire » qui a établi les réductions sur les indemnités de zone, alors qu'il était beaucoup plus simple de faire cette réduction sur l'ensemble des soldes, comme cela se fait dans un marché d'adjudication.

J'ai eu la curiosité de faire une petite enquête auprès des maisons de la place, et, dès maintenant, j'arrive à cette constatation que les réductions opérées varient, dans ce milieu, soit dans le personnel, soit dans les appointements, suivant une proportion allant de 10 à 40 pour cent. Pour la propriété bâtie, c'est de 15 à 20 % pour ce qui est loué ; 120 % pour le reste, car il faut tout de même l'entretien et le gardiennage, et les impôts, qui, eux, comme par hasard, ont augmenté, tout comme l'eau, sous prétexte que ces révisions se font tous les cinq ans, et que c'est le chiffre de base des cinq dernières années qui entre en jeu pour celles qui commencent. Pourtant, ce sont les fonctionnaires qui n'ont pas été touchés encore, qui ont été les premiers à exiger des réductions, en faisant ressortir les locaux laissés vides par les deux mille victimes de la crise et rapatriés.

Si l'on ajoute à ces pourcentages les maisons fermées volontairement ou par liquidation, ceux-là ne peuvent qu'augmenter. Or, si les chiffres d'affaires globaux de la colonie diminuent dans une proportion que nous pouvons dire d'un quart, il serait logique suivent la même voie, et ce n'est certes pas trop demander aux fonctionnaires que leur budget soit réduit de dix pour cent. Que cette réduction se fasse sur le nombre, comme pour beaucoup de maisons de la place, ou sur les gros traitements et même sur les moyens, elle serait plus acceptable que celle que l'on veut mettre en pratique, mais cela est affaire des dirigeants. Mais si, à en croire votre correspondant, avec une simple réduction de 3 %, l'on arrive à 2 millions de piastres d'économie, nous serions déchargés de plus de 6 millions d'impôt avec ce pourcentage de 10 %.

Personne n'en mourrait, je vous l'assure, car si, vraiment, il y a des familles de fonctionnaires qui sont dans la gêne à la suite de cette diminution, j'ai en mains des

budgets de non-fonctionnaires également pères de famille qui défient toute concurrence.

Moins de bluff, moins de cris d'écorchés et un peu plus de justice, et tout cela se tassera, mais que les jeunes qui sont venus avec l'espoir de faire fortune en cinq sec songent un peu aux traitements qu'ont eu leurs aînés d'avant-guerre, et dont nous sommes forcés tout doucement de nous rapprocher.

Perles d'Orient
(*L'Impartial*, 21 novembre 1931, p. 3, col. 5)

De l'*Opinion* :

« Au cours de l'enquête, l'agent Le Roux traita [accusa] M^{me} Baader de *mauvaise foi*. Ce fut un beau sujet de guerre ».

Ce pourrait être aussi un beau sujet de discussion grammaticale.

UNE IMPOSANTE MANIFESTATION

Hier soir à la [Philharmonique](#),
M. le député Outrey fut acclamé
(*La Dépêche d'Indochine*, 12 décembre 1931, p. 1-2)

.....
Après quoi, M. Outrey se leva et parla durant une heure avec clarté et vigueur, interrompu parfois par les applaudissements nourris de l'auditoire, parfois aussi par **deux personnes qui se crurent autorisées à abuser de l'hospitalité courtoise qui leur avait été accordée** et se firent ainsi bien mal juger par les assistants.

.....
Interrompu à diverses reprises **par M. Baader**, qui ne paraît pas avoir de sympathie pour les fonctionnaires, M. Outrey lui répliqua en lui faisant remarquer que ces derniers avaient autant droit que lui à sa sollicitude et qu'ils étaient aussi utiles que lui à la Colonie.

Au surplus, la réunion n'étant pas contradictoire, il le pria de ne plus l'interrompre.

Des protestations unanimes s'élevèrent contre l'interrupteur auquel l'auditoire imposa silence.

ANNÉES DE CRISE LA DÊCHE

Annonces
(*La Courrier de Saigon*, 5 août-31 décembre 1932)

H. BAADER, Ing.-Constructeur. Spécialité de Travaux d'entretien et d'installations sanitaires. Prix modérés - Devis sur demande, 123, rue de Louvain. - Téléphone : 939.

L'impôt foncier

Une protestation
(*L'Impartial*, 8 octobre 1932, p. 1, col. 1 et p. 2, col. 1)

Nous avons reçu de M. Baader, le sympathique entrepreneur, la « lettre ouverte » suivante.

La protestation qu'elle élève nous a paru assez légitime pour justifier cette publication.

Saïgon, le 8 octobre 1932

Lettre ouverte à Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine Saigon.

Monsieur le Gouverneur,

Je lis dans le compte-rendu de la séance du conseil colonial du jeudi 6 octobre, que vous affirmez que « l'impôt foncier n'a rien d'excessif puisqu'il représente à peine 6% de la valeur locative ».

Première inexactitude.

L'impôt foncier, basé sur 1929-1930, dernières années de richesse et de vaches grasses, est de 7 1/2 % de la valeur locative de cette époque. en tenant compte des ordures et autres centimes additionnels. Or, depuis, en admettant que tout soit loué, cette valeur est descendue de 30 % ; et menace de descendre encore, tant que des locaux seront vides.

Comme il y a de nombreux exemples où les propriétaires n'ont rien de loué, cette valeur tend à devenir nulle.

Dans mon cas, comme exemple, je suis resté, moi propriétaire, mon seul locataire. Mon loyer, estimé à 50 piastres en 1930, sur 270 piastres que j'avais au total, me vaut 272 piastres d'impôt foncier, que le Trésor m'a prélevé ces jours-ci, sur des travaux qu'un particulier me devait.

Peu importe que mes ouvriers soient payés, ou que mes fournisseurs attendent... ou que je vive ..

Car cet immeuble est le résultat de vingt-quatre années de Cochinchine, et représente le seul revenu qui puisse me faire vivre, devant l'arrêt complet de tous travaux.

J'aurais mis mes économies dans des rizières ou dans des plantations, j'aurais droit à toute votre mansuétude.

Mais, étant constructeur, j'ai construit pour mes vieux jours. Le résultat est pire ; car n'étant même pas fonctionnaire, je n'ai que le droit de me taire... et de payer.

Toutefois, vous reconnaissez qu'il y a « certainement une crise dans la location des immeubles, mais et quand un immeuble n'est pas loué (dites-vous), il y a des dégrèvements, et ce sont des cas d'espèce à soumettre au Conseil privé »

Autre inexactitude.

Car, Monsieur le Gouverneur, lorsque le 20 mars de cette année, je vous ai exposé ma situation en vous demandant ce dégrèvement, vous m'avez fait répondre « que l'impôt foncier étant établi pour cinq années, il n'était pas susceptible d'être modifié avant 1935, sauf le cas de révision exceptionnelle pour toute la Ville, qui pourrait être demandée par le conseil d'administration de la Région Saïgon-Cholon »

Où est la vraie formule ?

Je viens donc vous demander, Monsieur le Gouverneur, pour moi comme pour ceux nombreux qui sont dans le même cas. d'user de votre haute autorité, soit auprès de ce Conseil, soit comme vous l'avez énoncé jeudi soir, auprès du Conseil privé, pour obtenir une amélioration à cette situation.

En cet espoir, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération distinguée

Signé : H. BAADER.

Correctionnelle
(*L'Impartial*, 21 mars 1933, p. 2, col. 4)

Affaire renvoyée.

Commerçants exaspérés

Un grand meeting aura lieu lundi soir à la chambre de commerce
(*La Dépêche d'Indochine*, 7 juillet 1933, p. 1, col. 1-2)

Hier soir, au Continental, dans l'ancienne salle du Cercle de l'Union, se sont réunis une trentaine de notables commerçants de Saïgon parmi lesquels MM. Caffort, Bainier, Richaud, Messner, Berthet, Orsini, Antonini, Baader, Cua, Nadal, Lamorte, Païra, Héral, Seurin, Pianelli, Courtinat, Payre, Luciani, Franchini, Marcon.

M. Sarraut, vice-président du Syndicat des pharmaciens de France et des Colonies, M. de Lachevrotière, M. Labasthe, M. Emery et M^e Couget y assistaient également.

LE MEETING DU COMMERCE SAIGONNAIS (*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1933)

Saïgon, 22 juillet. — Le meeting du commerce s'est déroulé hier dans un calme parfait. M. Messner, président de l'ancien comité, a prononcé un discours définissant le but de la réunion : « Nous unir fortement, nous qui, avec les paysans, formons l'armature économique du pays. » Après la désignation du bureau, M. Lacaze, président de la Chambre de commerce, a expliqué que, sur la demande du gouverneur général Pasquier, il interviendra dans les différends entre la douane et les commerçants. Après ces échanges de vues importants, auxquels prirent part notamment MM. Sarreau, Baadet [Baader] et Orsini, un Comité franco-annamite a été constitué, avec la charge de « veiller sur les intérêts du commerce. »

Cochinchine

SAIGON

(*La Dépêche d'Indochine*, 17 août 1933)
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1933, p. 2, col. 5)

M. Baader, victime d'un accident. — Hier, après-midi, une collision eut lieu à l'angle du boulevard Bonard et de la rue Mac-Mahon.

M. Baader, conseiller municipal, qui était à bicyclette, fut renversé à cet endroit par l'auto C.8311 appartenant à M. Ernest Prévost et conduite par son fils M. Roger Prévost. Tombé à terre, M. Baader se releva avec des contusions aux genoux et aux mains, mais il l'échappa belle. C'est miracle, en effet, que l'auto ne lui soit pas passée sur le corps.

Après avoir reçu des soins à la Polyclinique voisine, M. Baader a pu regagner son domicile.

À la chambre d'agriculture
(*L'Impartial*, 26 octobre 1933, p. 10, col. 3)

Demande de diminution de l'impôt sur les immeubles bâtis.

LA PSYCHOSE COCHINCHINOISE

Un vent de folie a soufflé sur la Cochinchine

Comment on assassine un grand Chef
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, janvier 1934)

Le 17 ou le 18 septembre, un télégramme extraordinaire [demandant le remplacement de Pasquier] avait été expédié aux présidents de la République, du Conseil, du Sénat, de la Chambre, au ministre des Colonies, etc. En voici le texte exact :

.....
Ce télégramme portait la signature d'un certain nombre de membres du conseil colonial : MM. Brodeur, Labasthe et de Lachevrotière et sept Annamites), et du conseil municipal de Saïgon MM. de Langibaudière, Giacobbi, Darrigade, Audouit, Didier, Bœuf, Vernier, Bernier, Thomachot, Vidal, Danis, Baader et trois Annamites). La chambre d'Agriculture aurait, disait-on, approuvé à l'unanimité la teneur de ce câblogramme, mais il fut démontré ensuite que ce n'était pas exact.

LE DÉCÈS DE MADAME BAADER

(*La Dépêche d'Indochine*, 5 mai 1934, p. 2, col. 4)

Un câble nous apporte la nouvelle du décès de M^{me} Henri Baader, hier à Paris, à la suite d'une cochinchinite, rétive à tous les traitements connus.

Rentrée [en France] en mars 1933, elle n'a pu, malgré plusieurs transfusions, reprendre le dessus, usée par les vingt années de Colonies, passées à lutter auprès de son mari pour un meilleur avenir.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. Baader et à tous ceux que ce deuil affecte nos sincères condoléances.

NÉCROLOGIE

(*Saïgon Dimanche*, 13 mai 1934, p. 4, col. 3)

Nous apprenons avec un vif regret le décès, survenu à Paris, le 3 mai, de
M^{me} HENRI BAADER,
née Marie Mavel
épouse de M. Henri Baader, ingénieur, conseiller municipal.

Les syndiqués démissionneront de la [chambre de commerce](#)
(*Le Populaire d'Indochine*, 29 janvier 1935, p. 1, col. 2-3)
(*La Dépêche d'Indochine*, 29 janvier 1935)

Le syndicat des commerçants s'est réuni hier, vers 21 h. 30, au Continental. Étaient présents : MM. Sarraut, Moyeux, Lagarde, Baader, Messner, Spielman, Soyez, Testelin, Orsini, Huchet, Prat, de Grigorieff, Franchini, Courtinat, Truong-van-Huân, Ardin, Trâm-manh-Nhân, Nadal, Guyonnet, etc... etc...

PORT DE SAIGON

L'inauguration du parc quarantenaire des cochons
(*La Dépêche d'Indochine*, 16 janvier 1936)

Baader

LIGUE COCHINCHINOISE CONTRE LE TAUDIS

Contre les Taudis

(*La Dépêche d'Indochine*, 7 août 1936, p. 2, col. 3)

On nous communique :

Comme corollaire à l'initiative prise par la Région pour la construction de logements économiques pour ses coolies, et dans le but de doter des mêmes avantages les autres colonies, un groupement d'hygiénistes est en formation pour constituer une Société d'habitations à bon marché et la création de cités ouvrières dans Saïgon-Cholon.

Un comité provisoire est même déjà constitué et tient ses assises au 51 de la rue Colombier, où il recevra les adhésions de ceux que cette question intéresse.

Pour le Comité provisoire,
H. BAADER.

CONTRE LE TAUDIS

(*Le Populaire d'Indochine*, 19 août 1936, p. 6, col. 7)

Comme suite à la réunion d'un comité provisoire pour la constitution d'un groupement en vue de lutter contre le taudis qui eut lieu le mardi 4 août 1936 au 51 rue Colombier, nous pouvons préciser que ce Comité est composé de MM. Baader, Bonniot, Fauquenot, Faurillou, Giacobbi, Haasz, Huynh minh Chieu, Langlois, Moret, Vernier.

Une nouvelle réunion du comité provisoire aura lieu le vendredi 21 août à 21 heures, au 201, de la rue Frère-Louis, où sont priées d'assister les personnes qui s'intéressent à cette question.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Vernier, 51 rue Colombier,
Pour le Comité provisoire,
H. BAADER.

Ligue cochinchinoise contre le taudis

(*La Dépêche d'Indochine*, 25 janvier 1937, p. 3, col. 4)

Après plus de quatre années de lutte par la plume et la parole, alors que nous désespérions de réussir, voici que notre campagne contre le taudis commence enfin à porter ses fruits. Nos efforts se sont concrétisés en une Ligue à l'instar de celle existant en France depuis 1924, et qui a réussi à supprimer, en grande partie, les taudis de la Capitale.

À notre appel, cette Ligue fondée par M^{me} Georges Leygue, nous a envoyé toute la documentation nécessaire : statuts et brochures. Ces documents, reçus le 10 décembre, nous permettaient de mettre au point nos statuts, et le 25 décembre, ceux-ci étaient terminés. Le 28, le Gouverneur de la Cochinchine, M. Pagès, en nous recevant, nous assurait de son appui, et nous promettait que les travaux d'assainissement des bas quartiers de Saïgon allaient être entrepris de suite.

Ces promesses nous avaient été si souventes fois faites que nous n'espérions guère, mais trois semaines ne s'étaient pas écoulées que les travaux étaient entrepris. Car

M. Pagès non seulement avait visité lui-même les taudis des marécages, mais y avait encore amené M. Godard, le ministre du Travail.

Nous tenons à remercier profondément notre gouverneur d'avoir été le premier à s'occuper de nos « intouchables » autrement que sur le papier, et d'avoir compris que la meilleure lutte contre la tuberculose était de la combattre dans sa tanière même : LE TAUDIS.

Mais si l'Administration s'occupe de transformer l'égout ouvert, qui déverse à marée haute les eaux d'égout dans le quartier Gallieni, en égout fermé placé sous une voie nouvelle qui traversera tous ces cloaques, il nous reste à nous occuper des habitants qui gisent sur ces marais.

Notre maisonnette exposée à la kermesse, une fois approuvée par les services de la Ville, les travaux pourront commencer de suite. MM. Hui-bon-Hoa mettant à notre disposition un premier terrain de 3.000 m³. déjà remblayé, ou nous pourrions loger durant cinq ans, une quarantaine de familles. D'autres terrains nous sont offerts dans les mêmes conditions, un de 5.000 m². rue de Douaumont, au docteur Pierre Massari, mais il doit être préalablement remblayé, un autre de deux hectares, don de maître Trinh-dinh-Thao, vers Phu-Tho, que nous destinerons sans doute à des cités-jardins pour employés ou petits fonctionnaires.

Mais il faut faire vite. Nos maisonnettes ont cet avantage d'être rapidement construites, et seront la transition entre les taudis actuels et la cité ouvrière future, mais en attendant que nos urbanistes et nos hygiénistes se soient mis d'accord, nos pauvres bougres auront les pieds au sec et un air plus sain à respirer.

Nous voudrions même qu'il y en eut le plus possible d'ainsi hébergés avant le Têt. Pour cela, l'aide de toute la population saïgonnaise nous est indispensable. Nous adressons donc un vibrant appel à tous.

Songez que vos secrétaires, plantons, boys, beps, coolies vivent peut-être dans ces villages sans lois ni hygiène, ou qu'ils vont y voir des parents ou amis.

Songez que la bonne d'enfant qui mouche votre moutard avec son fichu de tête, a sans doute lavé ce fichu dans ces eaux bourbeuses.

Songez, mesdames que le canard que vous avez acheté au marché a été élevé dans ces bouillons de culture, et pourtant, vous en mettez bien précieusement de côté les plumes pour vous faire un balai de fourneau...

Songez aux myriades de moustiques issus de ces marécages, et qu'une brise un peu forte emporte vers vos riches demeures...

Songez à toutes ces misères qui servent de repaire à la tuberculose.

Et vous viendrez adhérer à notre Ligue.

Nous avons des membres actifs ou ligueurs à 4 \$0 0 par an, chargés de nous aider à déceler les taudis partout où ils se trouvent, que ce soit dans les marécages, dans les terrains vagues, ou dans les compartiments reconfigurés par des mercantis chinois.

Nous avons des membres adhérents à dix piastres par an ; enfin, nous avons des membres honoraires à cent piastres par an, et dont nous pourrions mettre le nom sur nos maisonnettes, celles-ci ne coûtant que peu de piastres en plus de cette somme.

Et d'avance, nous vous disons : merci.

Pour le Comité provisoire,
H. BAADER.

AVIS DE DEMANDES D'EMPLOI

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 13 mai 1937, p. 1086)

(*Bulletin administratif du Cambodge*, 20 mai 1937, p. 1001)

(*Bulletin administratif du Laos*, mai 1937, p. 336)

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 26 juillet 1937, p. 537)

Baader Henri, né à Paris, le 11 Janvier 1878 — veuf, sans enfant, demeurant à Saigon, 123, rue de Louvain — Étude primaire, certificat d'études— demande place de magasinier ou surveillant de travaux.

Nécrologie

(*La Dépêche d'Indochine*, 23 août 1937, p. 2, col. 6)

Nous apprenons avec peine le décès de la mère de M. H. Baader, survenu à Boulogne-sur Seine le 2 juillet dernier, dans sa 91^e année. Les obsèques ont eu lieu au Père-Lachaise.

Nous adressons à M. Baader, conduisant actuellement des travaux à Poulo Condore, nos sincères condoléances.

TRAVAUX À **POULO-CONDORE**

MARIAGE

(*La Dépêche d'Indochine*, 15 janvier 1938, p. 12, col. 5)

C'est aujourd'hui que sera célébré en l'église de Poulo-Condore, le mariage de M. Henri Baader, entrepreneur, avec M^{me} Ama [sic : Anna] Tran-thi-Cu.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Liste des électeurs à retrancher, pour l'année 1938,
aux **listes électorales** municipale, coloniale et législative françaises,
closes le 31 mars 1937

(*La Dépêche d'Indochine*, 20 janvier 1938)

Retrachements

MM. Baader Henri-Jean, Saïgon

Liste définitive par ordre alphabétique des
électeurs français de la [Chambre d'agriculture de la Cochinchine](#)
pour l'année 1938 .
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 30 juin 1938, p. 2095 s) :

25 Baader Industriel Saïgon Giadinh.

INGÉNIEUR À DALAT

PROTECTORAT DE L'ANNAM
[Chambre mixte de commerce et d'agriculture de Tourane](#)
Liste des électeurs français pour l'année 1940
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 novembre 1940)

8 Baader Henri Ingénieur à l'[entreprise Grosse](#) Dalat

LISTES DES ÉLECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs français pour l'année 1942
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 février 1942)

8 Baader Henri Ingénieur de l'entreprise Grosse Dalat

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs français pour l'année 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

10 Baader Henri Ingénieur entreprise Grosse Dalat

L'APRÈS-GUERRE

Petites annonces
(*Le Journal de Saïgon*, 8 août 1946)

CAP SAINT-JACQUES. Expertises ; réparations, entretien, locations villas. Devis sur demande. H. Baader, Grand Hôtel Cap St-Jacques.

Liste des passagers
embarquant sur le n/n « [Maréchal-Joffre](#) »
(*Le Populaire d'Indochine*, 3 juin 1947)

M. et M^{me} Baader
